



Compte-rendu

Conseil Communautaire

15 octobre 2012 - 20 heures 30

à Laval sur Luzège

L'an deux mille douze, le 15 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel PAILLASSOU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Date de convocation : 08 octobre 2012

PRESENTS

Délégués titulaires : M. PAILLASSOU Michel, M. BESSE Jean-Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, M. BOUYGES Daniel, M. CARAMINOT Georges, M. CARTIER Philippe, M. CHAZALNOEL Jean-Louis, M. COUCHARRIERE Sylvain, M. COUTURON Paul-Bruno, M. DUBOIS Francis, M. DUBOIS Jean-Claude, M. ESTRADE Pierre, M. FAUGERAS Noël, M. FAURE Jean-Louis, M. FRIGNAC Michel, M. GONCALVES Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE CORFEC Charley, M. MAISON Yves, Mme MONEGER Nathalie, M. PINARDEL Marc, M. PEROT Yves, M. TOURNEIX Bernard, Mme TOURNEIX Maryse, M. VERNAT Jacques, M. VIGOUROUX Daniel, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : M. BORDES Jean-Luc, Mme DOUARD Christine, Mme LOCHE Nicole, M. MORIN Louis, M. PEYRON René, M. SOUDEILLE Elie.

ABSENTS EXCUSES

M. ARNAUD Christian, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. CASSIN Yves, M. CHASSAGNE Jean-Marie, M. CORDERO Valentin, M. DOMINGO Sébastien, M. MILGRAM Stéphane, M. RENOUE Denis, M. TAGUET Jean-Marie, Melle VIALLEIX Corinne.

Secrétaire de séance : M. CARTIER Philippe.

1 – Affaires générales

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Le compte rendu du Conseil Communautaire ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

- **MONSIEUR PHILIPPE CARTIER EST DÉSIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

- **PROGRAMME LEADER**

Laure MARTINIE, conseillère technique de la cellule LEADER présente le programme LEADER.

2 – Affaires financières

- **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE.**

Francis DUBOIS rappelle au Conseil que la Communauté de Communes a souscrit en 2011 une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 800 000 €. Cette ligne de trésorerie est arrivée à échéance le 11 octobre 2012. Pour faire face aux avances de trésorerie, il propose de reconduire une nouvelle ligne de trésorerie de 800 000€.

Quatre banques ont été consultées : le Crédit Agricole, la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne et le Crédit Lyonnais.

Seul le Crédit Agricole a produit une proposition. Le Crédit Lyonnais n'opère plus dans ce créneau, la BPMC et la Caisse d'Épargne nous renvoie vers notre opérateur habituel.

Après négociation, le Crédit Agricole a accordé une remise et propose les conditions suivantes :

- Montant : **800 000€**
- Durée : **12 mois**
- Indice : **T4M**
- Marge sur utilisation : **2.00%**
- Périodicité de facturation des intérêts : **Trimestrielle**
- Montant minimum des tirages : **15 000 Euros**
- Frais de dossier : **0 Euros**
- Commission d'engagement : **0.35% du montant accordé soit 2 800.00 Euros**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit de 800 000 € avec le Crédit Agricole.

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL**

Francis DUBOIS propose au Conseil une décision modificative au Budget principal afin de réajuster le budget de fin d'année.

Augmentation de crédits :

Articles	Dépenses	Recettes
6521 – Déficits des budgets annexes	+ 4 000,00	

6554 - Contributions aux organismes de regroupement (SYMA A89)	+ 6 400,00	
6574 - Subventions aux associations (Maison du Terroir)	+ 1 000,00	
CHAP 065 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	+ 11 400,00	
73925 FPIC Prélèvement	+ 19 488,00	
73916 FNGIR Prélèvement	+ 100,00	
CHAP 014- ATTENUATION DE PRODUITS	+ 19 588,00	
7325 - FPIC Reversement		+ 30 988,00
CHAP 073 - IMPOTS ET TAXES		+ 30 988,00
TOTAL - Fonctionnement	+ 30 988,00	+ 30 988,00

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative et autorise le Président à passer les écritures comptables correspondantes.

- **SERVICE INTERCOMMUNAL D'ACTION CULTURELLE – DECISION DE NON RESTITUTION DE RETENUES DE GARANTIE.**

Dans le cadre des marchés publics des garanties financières sont prévues afin de couvrir d'éventuels désordres ou réserves émises à la réception des travaux.

Le terme de délai de garantie est en général d'un an.

Francis DUBOIS propose au conseil de conserver à titre définitif les retenues de garanties suivantes liées au bâtiment OTP :

- Entreprise MONS Démolition 31/10/2008 2 673.48€ pour cause de malfaçons.
- Entreprise MALSOUTE Avenant lot 8 31/10/2008 306.17€ pour absence de reprise suite à des réserves formulées lors de la réception (La Communauté de Communes a dû faire appel à une autre entreprise pour réaliser ces travaux)

Un Titre Chapitre 043 article 7718 sera établi pour un montant de 2 979 Euros 65 Centimes.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de conserver les retenues de garanties des entreprises MONS et MALSOUTE.

• **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE « SERVICE INTERCOMMUNAL D’ACTION CULTURELLE »**

Francis DUBOIS propose au Conseil une décision modificative au Budget Annexe Section Fonctionnement afin de réajuster le budget de fin d’année.

Articles	Dépenses	Recettes
60612 – Achat énergie électricité	+ 5 800,00	
60623 – Achat Alimentation	+ 100,00	
CHAP 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	+ 5 900,00	
6218 – Autre personnel extérieur	- 1 500,00	
6478- Charges sociales diverses	- 400,00	
CHAP 012 – CHARGES DU PERSONNEL	- 1 900,00	
CHAP 074 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
74751- Participation GFP de rattachement		+ 4 000,00
TOTAL - Fonctionnement	+ 4 000,00	+ 4 000,00

Le Conseil, à l’unanimité, approuve la décision modificative et autorise le Président à passer les écritures comptables correspondantes.

• **ENFANCE JEUNESSE – MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE GRILLE DE TARIFS POUR LES ALSH ET L’ESPACE JEUNES.**

Dans le cadre de la révision annuelle des tarifs communautaires pour les accueils de loisirs et l’espace jeunes, Jean-François GONCALVES propose au Conseil une nouvelle grille tarifaire.

Ces tarifs ont été validés par la Commission des Affaires Sociales réunie le 3 octobre 2012. Une augmentation moyenne de 2% a été appliquée, en tenant compte de l’inflation. Les tarifs ont été arrondis pour faciliter la gestion et le paiement.

Pour l’Espace jeunes, les tarifs des mini-séjours ont sensiblement augmenté car l’aide de la CAF va diminuer par rapport à l’année dernière.

Les tarifs de connexion internet ont diminué pour être en cohérence avec les tarifs pratiqués dans les bars d’Egletons.

Le Conseil, à l’unanimité, adopte la nouvelle grille de tarifs 2013 pour les ALSH et l’espace jeunes.

3 – Ressources Humaines.

• **ENFANCE JEUNESSE – GRILLE DE REMUNERATION DU PERSONNEL SAISONNIER.**

Jean-François GONCALVES propose d'adopter la grille de rémunération du personnel saisonnier à partir de 2013. Il précise que les tarifs sont identiques à ceux de 2012 puisqu'une augmentation importante (12%) avait été appliquée l'année dernière et que les salaires du personnel permanent n'ont pas augmenté.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la nouvelle grille de rémunération du personnel saisonnier à partir de 2013.

- **DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Président rappelle que, par délibération en date du 07 décembre 2009, le Conseil Communautaire a déterminé des taux de promotion pour les avancements de grade de ses agents, par cadre d'emplois et grades.

Il explique que, suite notamment aux évolutions récentes des effectifs (ouverture du centre aquarécricatif), certaines catégories de personnel ne sont pas prises en compte par cette décision.

Pour pouvoir s'adapter à tous les changements de situation du personnel, il propose donc au Conseil de prendre une nouvelle délibération ouvrant pour tous les fonctionnaires de la collectivité, à tous les grades, de tous les cadres d'emplois et de l'ensemble des filières, la possibilité de bénéficier d'une promotion de grade.

Cette proposition a recueilli un avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 18 septembre 2012.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe à 100% le taux pour la procédure d'avancement de grade pour tous les cadres d'emplois et tous les grades de la Communauté de Communes.

- **ENFANCE JEUNESSE – CHANGEMENT DE FILIERE D'INTEGRATION D'UN AGENT ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE.**

Jean-François GONCALVES explique au Conseil que Martine GLIMERT est adjoint technique 2^{ème} classe à la Communauté de Communes. En poste à l'accueil de loisirs de Marcillac la Croisille, elle occupe depuis de nombreuses années les fonctions d'animatrice. Elle sollicite donc un changement de filière d'emploi et souhaite intégrer le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette demande a recueilli un avis favorable en Commission Administrative Paritaire réunie le 18 septembre 2012.

Il propose donc au Conseil de créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition du Président.

4 – Dossiers.

- **PRESENTATION DU PROGRAMME HABITAT – PIG (PROGRAMME D'INTERET GENERAL**

Après s'être présentée, Pauline BARBANCE, animatrice du PIG, rappelle les objectifs du Programme d'Intérêt Général ayant débuté en août 2012 et se déroulant jusqu'au 31 décembre 2013. Dans sa présentation du programme, elle précise à nouveau les projets recevables aux aides (en mettant l'accent sur les travaux d'économies d'énergie) et les conditions d'éligibilité des divers organismes financeurs. Pour finir, après quelques mots sur la démarche (du projet aux travaux), elle rappelle la fréquence de ses permanences d'information réalisées sur le territoire.

- **AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LAPLEAU.**

- MARCHES DE TRAVAUX.

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que la Communauté de Communes a lancé une consultation en juin pour les travaux d'aménagement de l'Accueil de Loisirs de Lapleau dans les bâtiments dits « Rochefort », situés route de Soursac.

Le montant estimatif des travaux s'élevait à 133 000 € HT.

Suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres du 25 juin 2012, il a été décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot N° 1 – Gros-Œuvre – Démolitions : entreprise BREUIL pour un montant de 6 950,00 € HT
- Lot N° 2 – Charpente Bois – Menuiserie Bois : entreprise BONTEMPS, pour un montant de 27 373,42 € HT
- Lot N° 3 – Couverture Tuile : entreprise BONTEMPS pour un montant de 4 725,10 € HT
- Lot N° 4 – Menuiseries Extérieures P.V.C Aluminium : entreprise BONTEMPS, pour un montant de 14 515,00 € HT
- Lot N° 5 – Isolation – Plâtrerie – Peinture – Revêtements de Murs : entreprise FERRIE pour un montant de 27 921,90 HT.
- Lot N° 6 – Chape Fluide. : Entreprise APPLI-FLUIDE, pour un montant de 6 643,60 € HT,
- Lot N° 7 – Carrelage – Faïence : entreprise CARAMINOT, pour un montant de 5 184,00 € HT,
- Lot N° 8 – Revêtement de Sols Souples : entreprise MONESTIER, pour un montant de 5 262,90 € HT,
- Lot N° 9 – Serrurerie : entreprise CREA-PARC pour un montant de 5 152,25 € HT,
- Lot N° 10 – Electricité – Chauffage Electrique : entreprise E.R.D.E. pour un montant de 16 096,00 € HT
- Lot N° 11 – Plomberie – Sanitaire – Ventilation : entreprise CEYRAT pour un montant de 7 383,48 € HT,

- Lot N° 12 – Voirie – Réseaux Divers : entreprise EUROVIA pour un montant de 9 492,96 € HT.

Le montant total des travaux après consultation s'élève donc à **136 700,61 € HT.**

Jean-Noël LANOIR explique que les travaux ont commencé fin juillet et avancent bien. Le bâtiment devrait être prêt pour la rentrée de janvier.

Il informe les Conseillers communautaires que les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 14h30 et invitent ceux qui le souhaitent à venir voir l'avancée des travaux.

➤ MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT.

Jean-Noël LANOIR propose au Conseil d'adopter le plan de financement définitif de l'action n°2 « Aménagement de l'accueil de loisirs de Lapleau » inscrite au Contrat de Pays d'Egletons.

Montant HT de l'opération : 183 459,61€

- Travaux d'aménagement : 136 700,61€
- Maîtrise d'œuvre et équipe technique : 16634,04€
- Mobilier : 30 125€

Subventions :

- ØEtat 35% /150 000€ : 52 500€
- ØRégion 10% /150 000€ : 15 000€
- ØConseil Général 10% /148 734,04€ : 14 873,40€
- ØCAF 19 - /investissement : 15 000€
 - / mobilier : 15 000€
- ØFEADER : 16 048,33€

Autofinancement CC Ventadour : 55 037,88 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le nouveau plan de financement de l'aménagement de l'accueil de loisirs à Lapleau, et sollicite les subventions de l'Etat, de la Région, du Conseil Général et de l'Europe.

• **RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'ENFANT**

➤ MARCHES DE TRAVAUX

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que la Communauté de Communes a lancé la consultation pour les travaux de restructuration de la Maison de l'Enfant à Egletons en juillet dernier.

Le montant estimatif des travaux s'élevait à 536 000 € HT.

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'offres du 30 juillet 2012, il a été décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot N° 1 – Gros-Œuvre – Démolitions : entreprise BREDECHE pour un montant de 96 051,14 € HT

- Lot N° 2 – Charpente Bois – Ossature Bois : entreprise BONNET, pour un montant de 61 590,18 € HT
- Lot N° 3 – Couverture : entreprises MAGRIT / ANHALT pour un montant de 54 323,40 € HT
- Lot N° 4 – Menuiseries Extérieures Aluminium : entreprise CASSIN, pour un montant de 66 339,00 € HT
- Lot N° 5 – Menuiserie Intérieure Bois : entreprise BROUSTE pour un montant de 19 655,00 HT.
- Lot N° 6 – Isolation – plâtrerie – Peinture – Revêtements de murs : Entreprise CAYROU, pour un montant de 67 621,06 € HT,
- Lot N° 7 – Serrurerie : entreprise CHEZE, pour un montant de 8 997,00 € HT,
- Lot N° 8 – Chape fluide : entreprise COMPAGNONS CARRELEURS ASSOCIES, pour un montant de 6 498,00 € HT,
- Lot N° 9 – Carrelage - Faïence : entreprise CARAMINOT pour un montant de 16 650,00 € HT,
- Lot N° 10 – Sols souples : entreprise MONESTIER pour un montant de 7 825,50 € HT
- Lot N° 11 – Electricité – Ventilation : entreprise E.R.D.E. pour un montant de 27 270,00 € HT,
- Lot N° 12 – Plomberie Chauffage : entreprises SOUBRANNE / MAGRIT pour un montant de 61 988,64 € HT
- Lot N°13 : V.R.D. : entreprise A.T.S. pour un montant de 51 819,93 € HT.

Le montant total des travaux après consultation s'élève donc à **546 628,85 € HT.**

Les travaux ont commencé en septembre. La crèche a déménagé dans les locaux de l'ancienne infirmerie du Collège Albert Thomas. Les réunions de chantier ont lieu les lundis après-midi.

➤ MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT.

Jean-Noël LANOIR propose au Conseil d'adopter le plan de financement définitif de l'action n°1 « Restructuration de la maison de l'enfant à Egletons» inscrite au Contrat de Pays d'Egletons.

Montant HT de l'opération : 643 026,41 €

- Travaux d'aménagement : 546 628,85 €
- Acquisition terrain BOISSAC MARUT : 15 040 €
- Maîtrise d'œuvre et équipe technique : 50 458.56€
- Mobilier : 30 899€

Subventions :

- ØEtat (dép. plafonnées à 650 000€) 35% : 214 244,60€
- ØRégion (dép. plafonnées à 650 000€) 7,69% : 45 922,95€
- ØConseil Général :
 - Crédits territoriaux : 7,69% sur 586 458.56€ soit 45 098.66€
 - Réserve foncière (Terrain BOISSAC MARUT) 20% : 3 008€
- ØCAF (mobilier) : 15 000€
- ØFEADER : 100.000€

Autofinancement CC Ventadour : 219 752.20€

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le nouveau plan de financement de l'opération de restructuration de la maison de l'enfant à Egletons, et sollicite les subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Général et de l'Europe.

• **CONTRAT DE PAYS D'EGLETONS – ENFANCE JEUNESSE.**

➤ TRAVAUX A L'ESPACE JEUNES.

Jean-François GONCALVES informe le Conseil que des travaux d'aménagements sont prévus à l'espace jeunes dans le cadre du Contrat de pays d'Egletons – fiche d'action n°5. Ils concernent la consolidation du plancher des combles où sont entreposés des matériels d'animation par le personnel.

Cette action est inscrite au Contrat de Pays avec des participations financières de l'Etat (DETR : 35%), du Conseil Général (25%) et de l'Europe au titre du Feader.

L'enveloppe de travaux prévue au contrat de Pays s'élève à 30 000 € mais les travaux ne coûteront qu'environ 6 700 € HT pour la consolidation de planchers ou 9 800 € HT si on rajoute l'isolation des combles.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à engager l'opération et à solliciter les subventions prévues auprès de l'Etat, du Conseil Général, et de l'Europe au titre du FEADER.

➤ TRAVAUX A L'ACCUEIL DE LOISIRS A MARCILLAC LA CROISILLE.

Jean-François GONCALVES informe le Conseil que divers travaux d'aménagements en particulier sur la porte d'accès principale, sont prévus à l'accueil de loisirs de Marcillac pour améliorer l'accessibilité du bâtiment par les personnes à mobilité réduite.

Cette action est inscrite au Contrat de Pays d'Egletons avec une participation financière de l'Etat (35%), du Conseil Général (25%) et de l'Europe au titre du FEADER.

L'enveloppe initiale prévue au contrat de Pays s'élève à 20 000 € mais les travaux ne coûteront que 7 100 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à engager l'opération et à solliciter les subventions prévues auprès de l'Etat, du Conseil Général et de l'Europe au titre du FEADER.

Le Président informe le Conseil que des études sont en cours pour :

- la mise aux normes des sanitaires à l'Accueil de Loisirs de Darnets ;
- l'aménagement de l'Accueil de Loisirs à Montagnac-Saint-Hippolyte dans un bâtiment attenant à l'école.

Une réflexion est également menée sur un projet de réhabilitation d'une grande bâtisse sur Marcillac la Croisille qui servirait pour la Commune et l'accueil de loisirs actuellement trop petit. Ce projet sera présenté en Conseil Communautaire et, s'il est validé, sera inscrit dans le prochain contrat de Pays.

• **CRISTALLISATION DU CHATEAU DE VENTADOUR – PHASE 3**

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil qu'une consultation a été lancée en août dernier pour l'achèvement de la restauration du Château de Ventadour.

Le montant des travaux était estimé à :

- Lot N° 1 – Maçonnerie – Pierre de Taille : 295 000 € HT
- Lot N° 2 – Dévégétalisation : 30 000 € HT
- Lot N° 3 – Investigation Archéologique : 21 000 € HT

Suite aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du 14 septembre et du 4 octobre derniers et à l'analyse de l'architecte en Chef des Monuments Historiques, Monsieur MANCIULESCU, il a été décidé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot N° 1 – Maçonnerie – Pierre de Taille : entreprise SOCOBA, pour un montant de **220 423,33 € HT** ;
- Lot N° 2 – Dévégétalisation : entreprise SOCOBA, pour un montant de **19 358,00 € HT** ;
- Lot N° 3 – Investigation Archéologique : bureau HADES, pour un montant de **19 728,89 € HT**.

Le montant total des travaux s'élève donc, après consultation, à **259 510,22 € HT** (contre 346 000 € HT dans l'estimatif, soit un gain pour la Communauté de Communes de 86 490 €).

Le Président explique qu'un contrat d'entretien devra être passé à l'issue des travaux pour conserver le bénéfice des travaux de cristallisation.

• **AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LA GRESOUILLERE – 2EME TRANCHE – PHASE 1**

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil que la Communauté de Communes a lancé une consultation pour la deuxième tranche de travaux d'aménagement de la zone de la Grésouillère à la fin du mois de juillet dernier.

Il s'agit de travaux de terrassement et de réglage de plateforme pour l'aménagement de lots sur une surface totale d'environ 15 000 m².

Le montant des travaux était estimé à 401 440 € HT.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 septembre dernier, il a été décidé de retenir le groupement GUINTOLI / EUROVIA pour un montant de **287 263,50 € HT**, ce qui représente un gain de 114 000 € par rapport à l'estimatif.

- **DELEGATION POUR LES AVENANTS SUPERIEURS A 5% DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

Le Président rappelle la délibération du 3 avril 2008 par laquelle le Conseil Communautaire avait décidé de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, les décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il expose au Conseil les dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de constructions et d'investissements publics et privés.

Afin de faciliter la gestion des marchés passés selon la procédure adaptée, il propose que le Conseil Communautaire lui confie également une délégation pour les avenants entraînant une augmentation du montant initial supérieure à 5%, dans les limites fixées au budget et dans le cadre du Code des Marchés Publics.

Jean-Noël LANOIR ajoute que, suite à la loi du 17 février 2009, de nombreuses communes ont adopté cette délibération car elle permet d'apporter plus de souplesse dans la gestion des marchés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, les décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et la passation des avenants des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget et dans le cadre du Code des Marchés Publics et précise que le Président devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

- **TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN RIVIERES 2012**

- CELLULE OPERATIONNELLE RIVIERE – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BASSE VALLEE DU DOUSTRE.

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil qu'il est nécessaire de passer une convention avec le Syndicat d'aménagement de la basse vallée du Doustre concernant les travaux d'entretien du ruisseau de Chabannier.

Cette convention détaille les modalités techniques et financières du partenariat et prévoit la participation financière du Syndicat d'aménagement de la basse vallée du Doustre sur la part d'autofinancement qui concerne la berge côté Marcillac la Croisille, soit : 2580m linéaire.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la convention avec le Syndicat d'aménagement de la basse vallée du Doustre.

- CELLULE OPERATIONNELLE RIVIERE – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE « BUGEAT-SORNAC, MILLEVACHES AU CŒUR ».

Jean-Noël LANOIR informe le Conseil qu'il est nécessaire de passer une convention avec la Communauté de Communes de « Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur » concernant les travaux de restauration de la Corrèze et de la Dadalouze.

Cette convention détaille les modalités techniques et financières du partenariat et prévoit la participation financière de la Communauté de Communes de « Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur » sur la part d'autofinancement qui concerne la berge côté Bonnefond soit : 1840m de berge sur la Corrèze et 1460m de berge sur la Dadalouze.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la convention avec la Communauté de Communes de « Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur ».

• **CIRCUIT DE RANDONNEE PEDESTRE**

Annule et remplace la délibération en date du 31 mars 2011

Jean-Noël LANOIR rappelle la délibération du Conseil du 31 mars 2011 engageant l'opération « sentier du Viaduc des Rochers Noirs » sur la Commune de Lapeau pour un montant de 10 000 € HT.

Cette délibération prévoyait le plan de financement suivant :

- DETR : 20% soit 2000 €
- Région : 14% soit 1400 €
- Leader : en complément jusqu'à 80% d'aides publiques.
- Communauté de Communes pour le solde.

Or, le Leader peut intervenir en complément jusqu'à 80 % d'aides publiques. Il convient donc de modifier la délibération.

Le Conseil, à l'unanimité, annule et remplace la délibération du 31 mars 2011 pour prévoir l'aide du Leader en complément jusqu'à 80% d'aides publiques.

• **CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS D'EGLETONS.**

Nathalie MONEGER rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 03 mai 2007 sollicitant le classement de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Egletons dans la catégorie des deux étoiles.

Le classement arrivant à son terme, le Conseil est appelé à solliciter son renouvellement en application de l'arrêté ministériel du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme et sur proposition de Monsieur le Président de l'OTI.

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite le classement de l'OTI du Pays d'Egletons.

4 - Affaires diverses.

• **FREQUENTATION TOURISTIQUE**

Nathalie MONEGER fait un point sur la fréquentation touristique du Château de Ventadour, de l'Office de tourisme intercommunal et du festival.

- Visites du Château : 3 267 visites en 2012 pour un montant de recette de 6 731,50 € (3 432 visites en 2011) ;
- OTI : 2 809 passages en juillet 2012 (2 891 passages en juillet 2011), 3 202 passages en août 2012 (2 997 en août 2011) ;
- Festival de Ventadour : Le Son et Lumière a réuni 963 spectateurs soit 213 de plus qu'en 2011.

Le spectacle de fauconnerie a réuni 111 personnes (311 de moins qu'en 2011).

Le coût du festival s'élève à 78 924 €. Une aide du Leader de 18 000 € a été obtenue. En tenant compte de l'aide des sponsors, l'autofinancement pour la Communauté de Communes s'élève à 25 000 €.

Le Président ajoute qu'une réflexion est menée pour réaliser le son et lumière à l'intérieur du Château. Cela permettrait de renouveler le spectacle, d'impliquer davantage les figurants et de diminuer les coûts.

• **CENTRE AQUARECREATIF**

Francis DUBOIS évoque la baisse importante de fréquentation du centre aquarécréatif sur la première moitié de l'année.

Au 30 septembre 2012, les dépenses s'élevaient à 501 000 € et les dépenses à 172 400 €.

Le déficit de l'année devrait se monter à 400 000 €.

Le centre de remise en forme fonctionne plutôt bien mais la fréquentation du bassin est en forte baisse.

- **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC OTP**

Le Président fait un point sur la procédure de DSP :

2 offres ont été reçues :

- La Compagnie TCE Trajectoire à Rennes, spécialisée dans la danse, qui prévoit une aide annuelle de la Communauté de Communes à hauteur de 12 000 €.
- La SMAC les Lendemains qui chantent, qui associe différents acteurs du territoire mais qui demande un soutien financier de 70 000 € par an à la Communauté de Communes.

Les 2 offres ne tiennent pas compte de la partie restauration.

Une réunion aura lieu le 29 octobre avec les partenaires financiers (Région, Département, DRAC) pour examiner les offres et qu'ils puissent préciser dans quelle mesure ils apporteront leur soutien financier.

- **DEBIT INTERNET**

Nicole LOCHE fait part au Conseil de l'interrogation de Corinne VIALEIX concernant le débit lent d'internet.

Le Président lui conseille de se rapprocher de Frédéric BORDES, Directeur d'AXIONE Limousin. Des aides du département existent également.
